

REGLEMENT INTERIEUR - opération « L'été s'anime » - Stages 2019

La ville de Beauvais organise, en juillet et en août, des stages techniques, ludiques ou sportifs dans le cadre de l'opération « L'été s'anime ».

La ville de Beauvais propose aux associations beauvaisiennes de s'associer à l'opération et d'accueillir des stagiaires afin de leur faire découvrir leur activité.

Les éducateurs sportifs de la ville de Beauvais et les vacataires recrutés par le service « Plan d'eau du Canada, Animations et loisirs sportifs » encadrent également des stages.

Inscription au stage

Les inscriptions aux stages seront enregistrées sur le logiciel de la ville de Beauvais. Aucun stagiaire ne sera accepté sans inscription sur le logiciel. Les encadrants ont fixé un effectif de stagiaires maximal, celui-ci doit être respecté pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Un minimum d'inscrits est exigé afin de maintenir l'activité. En cas d'annulation par l'organisation, un autre stage sera proposé.

Les activités choisies sont fermes et définitives. Après paiement, les activités ne pourront pas être modifiées.

Encadrement du stage

Les stagiaires sont placés sous la surveillance de l'encadrant du stage, tant sur la durée de l'activité que sur les temps d'accueil et de départ des stagiaires.

Les parents devront informer par écrit l'encadrant lorsque l'enfant est autorisé à rentrer seul chez lui ou en compagnie d'une autre personne que ses tuteurs légaux.

Tarif

Le tarif du stage est un tarif par semaine et par personne. Il se déroule du lundi au vendredi, à l'horaire indiqué.

■ Les stages encadrés par une association, un éducateur sportif ou un vacataire est au prix de 10€/semaine.

■ Les stages techniques avec une prestation extérieure, telle que l'équitation, la pêche ou un stage contenant 1 séance d'accrobranche ou investigame à Cariwood, ou de télésiège nautique au Wake Garden est au prix de 25€/semaine.

■ Les stages nautiques (Jardin du Lac, optimist, multi pagaies, muti voile, multi nautique, catamaran, planche à voile) sont au tarif de 28€/semaine pour les moins de 18 ans et 55€/semaine pour les plus de 18 ans.

Brevet de natation

Pour les enfants de moins de 15 ans, un brevet de natation de 25 mètres pour les activités nautiques et « Natation perfectionnement » sera à fournir le 1er jour de l'activité. Pour les jeunes de plus de 15 ans, un brevet de natation de 50 mètres sera demandé. Les adultes inscrits à l'activité signeront une décharge (pour les plus de 18 ans).

Brevet de natation : test gratuit à réaliser à la piscine Aldebert Bellier ou à l'Aquaspace, aux horaires d'ouverture au public (Bellier : 03 44 02 10 19 / Aquaspace : 0810 11 40 66).

Déroulement

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, en matinée ou en après-midi, (sauf le 15 août 2019).

- Avoir une **tenue et des chaussures adaptées** au sport pratiqué,
- Prévoir un sac à dos avec une petite bouteille d'eau,
- Prévoir un change pour les activités nautiques et un vêtement de pluie,
- Pour l'activité VTT : les VTT et casques peuvent être prêtés par le service organisateur. Les enfants peuvent utiliser leur propre matériel. Il est recommandé d'apporter le casque personnel de l'enfant pour une question d'hygiène,
- **Respecter les horaires de début et de fin de chaque séance,**
- Avoir un comportement adapté, le cas contraire pourra entraîner une exclusion,
- Respecter les encadrants, les autres participants et le matériel,
- En cas d'effectif insuffisant, le service « Plan d'eau du Canada, Animations et loisirs sportifs » se réserve le droit d'annuler le stage, un autre stage sera proposé,
- L'annulation d'une journée de stage n'entraîne pas le remboursement, (sauf avec certificat médical et pour un maximum de 2 jours d'activité pratiqués),
- Pour le bon déroulement des séances et pour travailler sur l'autonomie de l'enfant, la présence des parents n'est pas préconisée.

Droit à l'image

Dans le cadre de la communication, la Mairie de Beauvais, se donne le droit d'utiliser les photographies prises lors des séances de stage. En cas de refus, les parents devront le mentionner.

Les informations collectées par la commune de Beauvais directement auprès de vous sont nécessaires pour valider votre inscription au stage. À défaut, la commune de Beauvais ne sera pas en mesure de valider l'inscription aux activités. Ces informations sont à destination de la commune de Beauvais, elles pourront être communiquées aux services de secours et de prise en charge médicale en cas de besoin et seront conservées pendant 1 an. Si vous en avez formulé l'autorisation, les prises de vue photographiques pourront être diffusées sur les différents supports de communication publique de la commune, notamment les plaquettes, magazines, réseaux sociaux et sites internet.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Commune de Beauvais, 1 rue Desgroux, BP 60330 60021 Beauvais cedex. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.